

Table des matières

<i>L'internat à Bonne-Espérance, pourquoi pas ?</i>	3
<i>Règlement de l'internat</i>	5
Introduction	5
Le fonctionnement	6
La vie collective	7
Sécurité des biens et des personnes	8
Santé et hygiène de vie	9
Le temps d'étude	10
Etude en salle commune (1 & 2 internes garçons)	10
Etude en chambre	10
Les récréations	10
Aspects pratiques internat – externat	12
La chambre	13
Activités de détente organisées le soir	14
Sanctions	14
<i>L'équipement</i>	15
Equipement indispensable en internat	15
Pour dormir	15
Pour la douche	15
Sur le lavabo	15
Dans l'armoire	15
Et finalement...	16
CONGÉS ET VACANCES SCOLAIRES	16
<i>Les horaires</i>	17
Horaire du matin	17
Pour les garçons internes	17
Pour les filles internes	17
Horaire du soir	18
Pour les garçons internes de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} secondaire	18
Pour les garçons internes de 3,4,5 et 6 ^{ème} secondaires	18
Pour les filles internes	19
Horaire du mercredi après-midi	19
<i>Les activités</i>	19
Activités du mercredi après-midi	20
Activités spéciales organisées à l'école ou extérieures	21
<i>Conditions financières</i>	22
PRIX DE LA PENSION	22

COMMENT PAYER ? _____	22
<i>Renseignements pratiques</i> _____	23
CONDITIONS D'ADMISSION _____	23
TUTELLE _____	24
MÉDICALE _____	24
PSYCHOLOGIQUE _____	24



L'internat à Bonne-Espérance, pourquoi pas ?

Marc est interne à Bonne-Espérance depuis plusieurs années. Le lundi matin, son papa ou le papa d'un compagnon le conduit. Il est près de 8 h quand la voiture prend place dans le cortège de véhicules qui franchissent le porche. Au parking, coffres et portières sont largement ouverts pour permettre le déchargement des sacs, des valises, des cartables et... des nombreux occupants. Bonjour à la ronde, poignées de mains, au revoir au papa et Marc est déjà dans sa chambre en train de ranger ses effets. Il redescend saluer ses compagnons de classe et de jeux et se prépare en vue des cours. Entre-temps, le bus du TEC a déposé les élèves arrivés par le train à la gare de Binche. Tous se retrouvent pour le premier cours. La semaine a commencé.

Marc, comme tous ses compagnons, est satisfait, heureux de son sort. Dans cinq jours, il retrouvera les siens. Lui, content de revenir en famille ; eux, contents de le revoir.

En Communauté française, dans l'enseignement catholique, ils sont plus de quatre mille, comme Marc à vivre leur scolarité de cette façon. Contrairement à une certaine opinion publique qui voit en eux des jeunes "largués" par leur famille ou des "enfants de riches" quelque peu difficiles à éduquer, ces jeunes ne sont pas plus désespérés ou désespérants que leurs semblables externes. Qui sont-ils alors ? Et pour quelle(s) raison(s) leurs parents ont-ils choisi l'internat ?

Près de 60% des jeunes internes sont issus de classes sociales moyennes ou moins favorisées (petits ou moyens agriculteurs, petits commerçants, indépendants, artisans travaillant seuls, contremaîtres, ouvriers qualifiés, employés...). Le paiement de la pension représente donc pour les parents un effort financier important qui suppose une solide motivation.

Les raisons sont diverses :

- Géographiques peut-être. L'établissement dans lequel les parents souhaitent voir leur(s) enfant(s) est trop éloigné de la maison ou est d'accès difficile en raison de moyens de communication insuffisants. Ils estiment trop coûteux en temps la navette quotidienne ou se refusent à faire courir des risques d'accident lors des déplacements en vélo ou en moto.

- Sociales parfois. Les deux parents travaillent et manquent peut-être de disponibilité. La famille est nombreuse et l'espace et les moments de calme propices à un travail concentré sont trop limités. La famille est en difficulté par le fait du décès d'un parent. Les parents ont un âge avancé ou sont séparés...
- Pédagogiques le plus souvent. Les parents jugent la dispersion entre les multiples tentations et les activités de loisirs (pas toujours très éducatives) responsable de la difficulté d'étudier. Les résultats sont insuffisants eu égard aux capacités de l'enfant ou sont insuffisants tout court. Les parents comptent sur l'organisation et la guidance qu'offre l'internat pour focaliser davantage les énergies sur le travail scolaire. Comment aussi ne pas comprendre les parents habitant en ville qui craignent les dangers propres à la vie urbaine ?

À ces raisons s'ajoute une série de valeurs qui se vivent de façon privilégiée en internat et dont leur ont parlé enseignants, éducateurs, amis, parents et relations qui ont connu ou connaissent l'internat. Ces personnes leur ont certainement expliqué l'apprentissage d'une discipline de vie : le juste équilibre entre les temps de travail, de repos, de loisirs, le respect de l'autorité et des autres, l'horaire, le silence, la concentration au cours des heures d'étude silencieuses (deux heures pour les plus jeunes, trois heures pour les aînés). Ils leur ont décrit tous les éléments formateurs de la vie en communauté, du "frottement" avec les autres, parfois difficile mais toujours enrichissant, jusqu'à la solidarité et la naissance d'amitiés durables. Ils leur ont enfin démontré que l'internat éduque à l'autonomie (si on n'est pas débrouillard, on le devient) et permet au jeune de se forger un moral en dépassant ses petits problèmes quotidiens.

Ecole de vie et école pour la vie, l'internat réussit cette gageure d'éduquer aussi bien à l'autonomie qu'à la vie sociale. La preuve : nos étudiants réussissent. Ils réussissent leur vie. Interrogez la grande famille de nos anciens : BONNE-ESPERANCE, ce n'est pas seulement une tête bien pleine, c'est surtout une tête bien faite.

Cet équilibre qui accompagne nos élèves leur vie durant est le résultat du climat de Bonne-Espérance : d'abord des enseignants et des éducateurs dont le dynamisme, la motivation et la disponibilité sont remarquables et rendent possible l'accompagnement permanent de nos élèves; ensuite des conditions d'études privilégiées dans l'infrastructure unique, le cadre de verdure et de beauté de l'Abbaye.

La vie en internat ne s'impose pas. Elle répond à un projet des parents, à un désir du jeune, à une volonté de la famille de trouver les meilleures conditions de vie pour réussir et être heureux. Lors de l'indispensable entretien d'accueil, la direction s'inquiétera qu'il en est bien ainsi et jamais elle n'inscrira un enfant à qui l'internat est présenté comme une punition. « Chic, je pars en pension ! » ou « Génial, mes parents me mettent en pension ! » sont les seules déclarations qui donnent sens au projet et prédisent le succès de l'expérience.

A photograph of four young people playing soccer in a grassy park. A girl with curly hair in a pink shirt is on the left, looking towards the center. A boy in a striped shirt is in the middle, reaching out towards a red and black soccer ball. Another boy in a green shirt is to his right, also looking at the ball. A fourth person in a blue shirt is on the far right. The background shows trees and a clear sky.

Règlement de l'internat

Introduction

L'internat est un lieu favorisant la réussite scolaire. À ce titre, chaque élève interne a droit à des conditions de travail scolaire telles qu'une dynamique de réussite puisse naître, s'installer et perdurer. Il est de la responsabilité de chaque membre de la communauté et de chaque élève de garder présent à l'esprit ce principe. L'internat est également un lieu de vie en groupe. La vie en internat éduque les jeunes à la vie en communauté. Les élèves internes apprennent à vivre ensemble, à se supporter et à s'apprécier. Ces relations enrichissantes débouchent généralement sur une amitié sincère et durable. La solidarité est une valeur vécue entre les élèves internes. L'internat réussit à éduquer aussi bien à la vie sociale qu'à l'autonomie personnelle. Avec l'aide de son éducateur ou éducatrice, l'élève interne apprend à acquérir sa propre autonomie et prend conscience de sa responsabilité dans la prise en charge de ses études et de sa vie personnelle. Ouvert et convivial, notre internat repose sur la confiance et le respect. Les éducateurs d'internat accompagnent quotidiennement les élèves dans leur adolescence et parviennent à établir des relations vraies grâce à une pédagogie préventive basée sur l'écoute active, le respect et la confiance mutuels. Dès lors, l'équipe éducative n'aura d'autre objectif que de contribuer d'une part à la réussite scolaire, et d'autre part à ce que la vie en internat soit placée sous le signe de la convivialité, de l'enrichissement par le dialogue et de la rencontre de l'autre. Les élèves deviennent acteurs de leur propre vie d'internes, c'est l'apprentissage vécu d'une citoyenneté active et responsable.

Les élèves internes vivent quatre soirées par semaine au collège. L'internat est donc leur « deuxième maison » et pour cela, il est primordial qu'ils s'y sentent le mieux possible. Afin de garantir une vie correcte à chacun, il est important de respecter des règles de vie en collectivité définies ci-après. Aucune société démocratique ne peut vivre sans règles communes qui garantissent le bien-être de chaque personne. En cas de manque flagrant de motivation du jeune pour l'internat ou du non-respect de la règle de vie, la direction peut, à tout moment et après plusieurs avertissements aux parents, exclure le jeune de l'internat. En outre, si un acte commis sciemment par un interne détériore sérieusement la notion de confiance ou met à mal la sécurité de l'institution, la direction du collège se réserve le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

Pour rappel, tout défaut de paiement amène à l'exclusion du jeune de l'internat. À ce titre, n'hésitez pas à prendre contact avec notre économat (064/31 08 09) pour trouver une solution aux éventuelles difficultés passagères.

Le présent règlement ne saurait se soustraire au règlement intérieur du collège, mais le précise et le complète.

Le fonctionnement

01. L'internat mixte du Collège de Bonne-Espérance accueille les élèves de l'enseignement secondaire général, de la 1^e à la 6^e.
02. Les élèves internes sont répartis en 3 groupes : le groupe des « petits garçons », le groupe des « grands garçons » et le groupe des « filles ». Chaque groupe possède son horaire spécifique et sa propre organisation qui visent à harmoniser temps d'étude, de loisirs et de repos dans une discipline respectueuse du projet éducatif.
03. Pouvant accueillir 80 élèves au maximum, notre internat garde une dimension humaine et familiale. La présence et l'accompagnement des éducateurs pendant les temps d'étude garantissent le calme indispensable pour un travail efficace. Grâce aux activités organisées par les éducateurs après les temps d'étude, les élèves internes se connaissent tous et vivent ensemble des moments privilégiés.
04. Les portes de l'école sont ouvertes le lundi (ou les jours de rentrée de congé) dès 7h30 et les quartiers des chambres sont accessibles de 7h45 à 8h05. Le vendredi (ou le jour de départ en congé) l'internat est ouvert de 15h50 à 16h15. L'accès aux quartiers des chambres est réservé aux élèves internes et à leurs parents uniquement.
05. L'internat est fermé tous les week-ends du vendredi 16h15 au lundi 7h45, ainsi que les jours fériés et vacances scolaires. Pendant la fermeture de l'internat, les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement.
06. Lors des retours de longue durée à domicile tels que les congés d'automne, d'hiver, de détente et de printemps, l'élève interne veillera à rendre sa chambre propre. Il est judicieux de reprendre les draps. La chambre devra par contre être complètement libérée pour les vacances de juillet et août.
07. Les parents souhaitant que leur enfant quitte régulièrement ou ponctuellement l'internat doivent impérativement en faire la demande écrite auprès du secrétariat (secretariat@cndbe.be). Tout élève ayant reçu l'autorisation de sortie de l'établissement devra prévenir personnellement son éducateur. Dès son retour, il devra lui signaler sa présence.

La vie collective

- 08.** Pour le confort et le bien-être de tous, chacun doit veiller à adapter son attitude et, dans ses agissements, prendre en compte la présence d'autrui dans ce lieu de vie en commun. Elèves internes, membres de la communauté éducative, personnel de cuisine, agents d'entretien et de service doivent composer un ensemble harmonieux, où le respect des places et rôles de chacun est de mise.
- 09.** Le principe de base pour garantir une vie de groupe harmonieuse est l'estime des autres. Toute la vie en internat est basée sur le respect. La vie en groupe implique la mise en pratique quotidienne de cette valeur essentielle. Pour que la vie en groupe soit agréable, la politesse et l'honnêteté sont indispensables.
- 10.** Chacun veillera à respecter et à ne pas confondre temps de travail et de détente, la priorité étant donnée au travail scolaire. Ainsi les appareils musicaux seront tolérés à un niveau sonore acceptable pour tous, sauf durant les heures d'étude et de sommeil où leur utilisation est strictement interdite. Une reprise des GSM est d'ailleurs prévue en début d'étude. Les chambres en internat sont des lieux de travail et de repos, où il convient de respecter les activités de chacun, notamment en évitant le bruit inutile.
- 11.** Les temps d'études obligatoires sont des moments de calme et de silence, que ce soit en chambre ou en salle commune (1^{er} et 2^{ème} garçons). Pendant ces périodes de travail, tout déplacement est interdit. Tout élève désireux de travailler au-delà de ces temps d'études obligatoires peut et doit trouver la sérénité nécessaire à cette activité. De plus, les éducateurs et professeurs de soirée, de par leur cursus scolaire respectif et dans la limite de leurs compétences, sont à même d'apporter soutien et aide au travail individuel. Les élèves peuvent donc les solliciter selon leurs besoins.
- 12.** Afin de préserver la quiétude de chaque niveau, la circulation dans les quartiers de l'internat est limitée et soumise à l'autorisation de l'éducateur ou de l'éducatrice. Il est donc strictement interdit de se promener librement dans les couloirs et d'aller sans permission dans la chambre d'un condisciple, et encore moins quand il n'y est pas présent. Les déplacements dans les différents niveaux s'effectuent dans le calme : les élèves évitent de crier, de courir et de claquer les portes. Toute activité ludique et de détente doit se dérouler dans les salles prévues à ce type d'activité, les chambres et les couloirs n'étant pas réservés à cet effet.

- 13.** Après l'extinction des lumières, le calme absolu est de rigueur jusqu'au signal du lever. Tout déplacement pendant la nuit est formellement interdit, excepté en cas de nécessité pour se rendre aux toilettes. L'élève malade peut évidemment contacter l'éducateur de nuit si nécessaire. Tout ce qui pourrait se passer de répréhensible pendant la nuit sera considéré comme grave et pourra être un motif d'exclusion de l'internat.

Sécurité des biens et des personnes

- 14.** Pour rappel, une attitude respectueuse, tolérante et compréhensive envers autrui et soi-même est de rigueur, puisqu'elle est la condition impérieuse à une vie collective harmonieuse.
- 15.** Les élèves s'abstiendront d'apporter des objets de valeur à l'internat. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Toute forme de commerce est interdite dans l'enceinte de l'établissement.
- 16.** La sécurité collective et individuelle implique le respect strict des consignes permanentes de sécurité, d'hygiène et de prudence.
- ne pas introduire d'objets ni produits dangereux ou toxiques. Ils seront systématiquement confisqués. L'utilisation ou la consommation de ces produits illicites sera sévèrement sanctionnée;
 - pour des questions de sécurité, tout appareil électrique, excepté nécessaire de toilette, est interdit;
 - ne pas détériorer le matériel de secours (extincteurs, système d'alarme, signalisation) et laisser libres les issues de secours;
 - ne pas introduire d'animaux;
 - ne pas fumer dans l'enceinte de l'abbaye.

Tout acte de nature à mettre en cause la sécurité individuelle ou collective est passible de l'exclusion immédiate de l'internat, sans préjudice des poursuites éventuelles.

- 17.** Lors des exercices de prévention incendie qui seront organisés dans le cadre de la sécurité collective, les élèves internes devront obligatoirement y participer avec tout le sérieux indispensable pour une prévention efficace.

- 18.** Toute forme de brimade ou de bizutage est strictement interdite sous peine de sanction disciplinaire. Les « anciens » ont le devoir d'accueillir les « nouveaux » et de leur montrer l'exemple.
- 19.** Vivre dans un site historique exceptionnel implique un respect particulier pour l'environnement et le patrimoine. Chacun veillera donc à le respecter en utilisant les nombreuses poubelles, en éteignant les lumières, en fermant portes et fenêtres, en évitant toute dégradation des murs, peintures, portes...

Santé et hygiène de vie

- 20.** Chacun gardera présent à l'esprit qu'une bonne hygiène de vie est nécessaire à la réussite scolaire : sommeil récupérateur, nourriture équilibrée, vie saine,...
- 21.** Le sommeil est essentiel pour un investissement actif en classe et pendant les temps d'étude. Dès lors, il est indispensable que chacun respecte scrupuleusement le sommeil d'autrui et son propre sommeil.
- 22.** Les repas constituent des moments privilégiés de détente dans la journée d'un élève interne. La convivialité est de mise dans le réfectoire qui est organisé sous forme de self-service. Les élèves auront à coeur de faire preuve de calme et de politesse pour le bon déroulement des repas.
- 23.** Chaque élève veillera personnellement à se nourrir correctement lors de chaque repas, de façon complète et équilibrée. Les menus sont d'ailleurs étudiés dans ce sens par une diététicienne. La soupe, les légumes et les fruits ne doivent pas être négligés. L'excès de sucre et de sel doit absolument être évité. Il est également demandé aux élèves de bannir toute forme de gaspillage.
- 24.** Après s'être servi au self, chaque élève rejoint sa place habituelle. L'élève doit demander l'autorisation à son éducateur ou éducatrice pour retourner au self et se servir à nouveau.
- 25.** Il est interdit de quitter le réfectoire en emportant le dessert ou toute autre nourriture.
- 26.** Une fiche médicale pour l'internat devra être dûment complétée par les parents au début de chaque année scolaire. Pour éviter toute automédication, les parents confieront le traitement médical à l'éducateur ou

l'éducatrice. En cas de maladie inopinée ou accident imprévu, il ou elle choisira la solution ad hoc pour le bien de l'enfant : visite d'un médecin, déplacement à l'hôpital ou retour à la maison. Par téléphone, il ou elle avertira, dans les plus brefs délais, les parents de l'élève malade ou blessé.

- 27.** L'introduction, l'usage et la consommation d'alcool à l'internat ne sont pas tolérés. Tout élève pris en état d'ébriété à l'internat et/ou en possession avérée d'alcool sera passible de sanctions qui pourront aller jusqu'au renvoi définitif et immédiat de l'internat.
- 28.** Il en va de même pour tout usage de stupéfiants, avec l'engagement d'éventuelles poursuites judiciaires.

Le temps d'étude

Etude en chambre

- 29.** Au début du temps consacré à l'étude en chambre, l'éducateur autorise les déplacements jusqu'à 17h afin de permettre aux élèves de demander des explications à un condisciple. Ces déplacements doivent se dérouler dans le calme.
- 30.** Pendant l'étude de 17h à 18h45, chaque élève se trouve dans sa chambre et reste seul pour y étudier. Il travaille assis devant son bureau. Il étudie dans le calme, sans musique. Aucun déplacement n'est toléré pendant ce temps consacré à l'étude. Une pause de 5 minutes est prévue à 18h, les élèves profitent de ce moment pour se déplacer et demander des explications complémentaires.
- 31.** Un deuxième temps d'étude est prévu après 20h. Les mêmes principes de calme et de travail sans déplacement sont d'application. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux avec l'autorisation de l'éducateur.
- 32.** Chaque jour, les devoirs et leçons des 1^{ère} et 2^{ème} sont vérifiés par l'éducateur. Lorsque l'élève est prêt pour le lendemain, le journal de classe est paraphé à la journée correspondante.

Les récréations

- 33.** A 16h, en fonction de la période, les élèves internes se retrouvent ensemble sur la cour de récréation près de la basilique. Par mauvais temps, la récréation est organisée dans le snack.
A 19h, lors de la récréation du soir, les élèves internes se retrouvent soit en

récréation, soit en salle sportive ou de musculation, soit au club (salle réservée aux internes).

- 34.** Les récréations s'organisent sur la cour. Les élèves ne peuvent quitter ce lieu de détente qu'avec l'autorisation de l'éducateur. Ils ne dépassent pas les limites de l'espace autorisé.
- 35.** Les toilettes sont un lieu d'aisance qui doit rester constamment propre pour le bien-être de tous. Chaque élève s'engage donc à utiliser cet endroit en respectant les principes d'hygiène et de propreté. Les toilettes ne sont pas un espace de rencontre et de détente, d'autres lieux sont prévus à cet effet.
- 36.** Les élèves doivent impérativement demander l'autorisation à l'éducateur pour quitter le lieu de récréation : aucun élève ne peut se trouver « hors-communauté » sans surveillance.
- 37.** Les élèves de 4-5-6 ont un régime de «semi-liberté». Pendant les temps de récréation, ils disposent de leur club et ils peuvent également se promener dans l'enceinte de l'établissement en respectant les limites autorisées : le jardin botanique (sans en dépasser les grilles), les deux premiers terrains de football et l'espace devant le club. La limite de l'espace autorisé s'étalant de l'atelier à la grille verte. Il est strictement interdit aux élèves de passer la grille extérieure de l'établissement, de se promener derrière la piscine, derrière le moulin et d'en utiliser l'espace jeu.
- 38.** Les jeux électroniques et appareils de musique avec écouteurs sont acceptés pendant la récréation du soir, après le souper. Néanmoins, chaque élève est responsable de son propre matériel, l'école ne pouvant être tenue pour responsable en cas de dégradation ou vol.

Aspects pratiques internat – externat

- 40.** Le matin, pour se rendre au déjeuner, les élèves internes emportent avec eux vêtements et tout le matériel dont ils auront besoin pour la journée : cartable, cours, sac de gymnastique et/ou de piscine, documentation... Chacun veillera à ne rien oublier pour les cours du jour, les quartiers des chambres étant inaccessibles de 8h à 17h.
- 41.** Avant les repas, les élèves déposent leurs affaires scolaires aux endroits prévus à l'entrée du réfectoire, en prenant soin de ne pas obstruer le passage pour les condisciples. Comme en externat, les élèves éviteront de déposer quoi que ce soit dans les cloîtres. À 16h45, les élèves viendront récupérer leurs cartables pour partir en étude.
- 42.** Le déjeuner terminé, les élèves internes quittent le réfectoire et rejoignent les élèves externes sur la cour de récréation ou dans les cloîtres. Les élèves internes suivent alors l'horaire de l'externat et ils sont priés de se conformer au règlement général de l'établissement.
- 43.** Après le dernier cours de la journée, les élèves internes se rendent directement dans les cloîtres devant l'entrée du réfectoire. Ils évitent de flâner avec des élèves externes dans le jardin botanique, sur le parking intérieur près du porche ou dans les toilettes. La présence au goûter, ainsi qu'aux autres repas de la journée, est obligatoire.
- 44.** Tout déplacement pour se rendre ou revenir des activités de suivi pédagogique doit être « validé » par un billet de rendez-vous signé par un éducateur et/ou le professeur du rattrapage concerné.
- 45.** Une tenue vestimentaire correcte est de rigueur en toute saison dans le réfectoire, en internat comme en externat. Les casquettes ou autre couvre-chef ne sont pas acceptés. Les élèves veilleront à retirer leur bonnet ou capuche, ainsi que leurs gants ou mitaines. Une tenue vestimentaire plus appropriée aux activités de détente (short, tee-shirt et baskets) est cependant tolérée lors du souper. Le tee-shirt sans manches, les espadrilles ou les pantoufles ne sont pas tolérés. Les élèves attendront d'être en dehors du réfectoire pour utiliser leurs appareils de musique avec écouteurs.

La chambre

46. Chaque élève est responsable de l'état de sa chambre. Il veillera scrupuleusement à respecter le matériel mis à sa disposition. Toute dégradation, autre que celle due à l'usure normale, sera facturée. À cet effet, un état des lieux sera réalisé à chaque début et fin d'année.
47. Une décoration sobre et décente est de rigueur. Il est interdit d'utiliser des clous ou punaises. Il est conseillé d'utiliser de la pâte à fixer ou du papier collant qui n'arrache pas la couleur.
48. Tous les objets de valeur tels que parfums onéreux, consoles de jeux, smartphones... doivent être mis en sécurité dans l'armoire fermée à clef. L'élève doit donc se munir d'un cadenas à clef ou à code. Les consoles de jeux et smartphones sont repris par les éducateurs pour être utilisés uniquement lors des moments de détente. Le Collège décline toute responsabilité en cas de perte ou vol dus à la négligence de l'élève.
49. Chaque élève doit veiller à l'ordre dans sa chambre en respectant les consignes suivantes : chaque matin, la chambre doit être aérée et le lit refait. Evidemment, tout le nécessaire de toilette est rangé près du lavabo, les habits propres se trouvent sur les étagères dans l'armoire, les habits sales sont déposés dans un sac à linge et les déchets dans la poubelle.
50. La veille du jour de nettoyage ou avant un départ en congé, chaque élève doit s'assurer du bon rangement de sa chambre afin d'en faciliter le nettoyage. Le lavabo doit être dégagé de tout objet (tout doit être placé dans les bacs prévus à cet effet) et plus rien ne peut se trouver par terre.
51. L'élève interne a la possibilité de prendre une douche chaque jour. Une grille horaire par tranche de 10 minutes est affichée à l'entrée des douches. Ces déplacements se déroulent dans le calme. Une tenue correcte (sortie de bain) est de rigueur et personne ne se déplacera pieds nus ou torse nu.
52. Le règlement général de l'école stipule clairement que l'utilisation du smartphone est interdite en externat. Pendant la journée, le smartphone restera dans le bureau de l'éducateur ou l'éducatrice responsable et sera rendu après le souper. L'élève interne peut l'utiliser dans sa chambre, pendant le « quartier libre » jusqu'au moment du coucher, moment où il le remettra à nouveau à son éducateur. En aucun cas, le jeune ne pourra utiliser de smartphone en-dehors de ces heures.

- 53.** Comme le règlement de l'externat le stipule déjà, chacun sera attentif à ne pas utiliser de manière nuisible et abusive toute nouvelle technologie. En outre, l'école veillera à ce que moralité et bonnes mœurs prennent toujours le pas sur grossièreté et trivialité. Tous seront donc attentifs aux propos échangés, aux films, images ou revues regardés et/ou véhiculés.

Activités de détente organisées le soir

- 54.** Ces activités sont organisées par l'éducateur pour que les élèves puissent vivre ensemble des moments de convivialité. Ces activités peuvent être supprimées par l'éducateur si l'élève ne les mérite pas.

- 55.** Accordés chaque soir par l'éducateur, les quartiers libres ou permissions permettent aux élèves de se retrouver à plusieurs dans une chambre.



- 56.** Quelques livres et bandes dessinées sont disponibles au bureau des éducateurs et peuvent être empruntés lors de moments de détente. Les élèves s'engagent à les utiliser avec grand soin.

Sanctions

- 57.** Tout manquement caractérisé au présent règlement justifie la mise en œuvre de sanctions. L'équipe éducative aura pour but de rechercher la compréhension et l'adhésion au bien-fondé des règles de vie en commun permettant l'expression des droits et libertés de chacun. En cas d'échec du dialogue direct, différentes mesures peuvent être décidées, notamment :

- l'entretien avec les parents;
- la suppression temporaire des activités de détente;
- une punition ou un travail d'intérêt général;
- une retenue;
- la confiscation d'un objet dangereux ou perturbant la sérénité de l'internat;
- des mesures d'exclusion temporaire ou définitive.



L'équipement

Equipement indispensable en internat

Pour dormir

- Un protège-matelas imperméable
- Un drap-housse pour envelopper le matelas
- Une couette avec drap-housse
- Un oreiller et une taie d'oreiller
- Un pyjama ou une tenue de détente

Pour la douche

- Un peignoir
- Une paire de sandales ou de pantoufles
- Un gant de toilette et un grand essuie
- Un flacon de shampooing et du savon

Sur le lavabo

- Un gobelet, une brosse à dents et un tube de dentifrice
- Un gant de toilette, un savon et un petit essuie

Dans l'armoire

- Pour une semaine, il faut de quoi se changer chaque matin
- Equipements pour les activités sportives et de détente
- Un sac avec les affaires de gym : short, tee-shirt et chaussures
- Un sac pour les affaires de natation : maillot, bonnet et essuie
- Chaussures de sport, tenues de sport...
- À chaque départ en week-end, reprendre tout le linge sale à la maison
- Eviter de stocker une quantité inutile de vêtements propres dans l'armoire

Et finalement...

- Une carpeite et une petite poubelle
- Une petite lampe de chevet et/ou de bureau
- Un cadenas pour fermer l'armoire
- Deux bacs de rangement
- Un protège bureau
- Un multiprise conforme (CEBEC) avec interrupteur



CONGÉS ET VACANCES SCOLAIRES

Les vacances et congés mensuels, trimestriels et annuels sont organisés selon le calendrier établi par la Fédération Wallonie Bruxelles.

WEEK-END : départ le VENDREDI entre 15h50 et 16h15, retour le LUNDI entre 7h45 et 08h05 sauf exceptions indiquées dans le calendrier de l'école.



Les horaires

Horaire du matin

Pour les garçons internes

6h50 – 7h00 : Lever

7h00 - 7h25 : Douche + quartier libre

7h25 - 7h35 : Préparation en chambre

7h35 - 7h40 : Déjeuner

8h00 : Fin du déjeuner et début de l'horaire externat.

Pour les filles internes

6h45 : Lever

6h45-7h40 : Douche + quartier libre

7h45 : Déjeuner

8h00 : Fin du déjeuner et début de l'horaire externat.

Horaire du soir

Pour les garçons internes de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire

15h50-16h15 : Goûter.

16h15-16h30 : Récréation. Excepté le jeudi, la récréation se termine à 17h.

16h30-16h45 : Retour en chambre. Questions éventuelles auprès d'un autre interne.

16h45-18h40 : Etude commune en salle avec vérification du journal de classe par l'éducateur.

18h45-19h10 : Souper puis distribution des smartphones.

19h10-20h10 : Activités (récréation, sport en salle, jeux de société, délassement au club...).

20h10-20h40 : Seul en chambre + douches.

20h40-21h : Quartier libre.

21h-21h30 : Temps wifi seul en chambre.

21h30 : Reprise des GSM + couvre-feu.

Pour les garçons internes de 3,4,5 et 6^{ème} secondaires

15h50-16h15 : Goûter.

16h15-16h30 : Récréation. Excepté le jeudi, la récréation se termine à 17h.

16h30-16h45 : Retour en chambre. Questions éventuelles auprès d'un autre interne.

16h45-18h40 : Etude en chambre.

18h45-19h10 : Souper puis distribution des smartphones.

19h10-20h10 : Activités (récréation, sport en salle, jeux de société, délassement au club...)

20h10-21h20 : Etude en chambre avec possibilité de travail par 2.

21h20-22h : Douches + quartier libre.

22h : Couvre-feu du niveau 4 + reprise des smartphones.

22h30 : Couvre-feu du niveau 3 + reprise des smartphones.

Pour les filles internes

15h50-16h15 : Goûter.

16h15-16h30 : Récréation. Excepté le jeudi, la récréation se termine à 17h.

16h30-16h45 : Retour en chambre. Questions éventuelles auprès d'une autre interne.

16h45-18h45 : Etude en chambre.

18h50-19h15 : Souper puis distribution des smartphones.

19h15-20h : Activités ou club.

20h-21h25 : Douches, quartier libre ou étude.

21h30 : Couvre-feu des 1^{ère} et 2^{ème} + reprise des smartphones.

22h : Couvre-feu des 3^{ème} et 4^{ème} + reprise des smartphones.

22h30 : Couvre-feu des 5^{ème} et 6^{ème} + reprise des smartphones.

Horaire du mercredi après-midi

11h55 à 12h15 : Repas

12h15 à 13h : Récréation

13h00 : Retour en chambre

13h-15h30 : Etude en chambre

15h30-16h : Goûter

16h - 17h30 : Activités diverses (2x 45min) (cuisine, sport, artistique, piscine, balade,...)

17h30 : Retour en chambre

17h30 - 18h45 : Repos, quartier libre, étude pour ceux qui n'ont pas terminé

18h45 : Souper

Horaire du soir.

Les activités

Activités du mercredi après-midi

Lors du mercredi après-midi, excepté lors des activités spéciales, les internes auront la possibilité de participer à diverses activités lors de deux moments différents. Vous trouverez ci-dessous, une liste non exhaustive, des activités organisées à l'école :

- Peinture, poterie
- Cuisine (pâtisserie...)
- Activité soin du corps (manucure, soin du visage...)
- Karaoké
- Roller
- Chasse au trésor
- Fabrication de colliers
- Jeux de société
- Jeux télévisés
- Initiation au tir à l'arc
- Fitness
- Aquagym
- Danse
- Jeux d'eau
- Pêche
- Sport de ballons (korfbal, cardio-goal...)
- Magie
- Tournoi de pétanque
- Initiation aux arts martiaux
- Piscine
- ...

Activités spéciales organisées à l'école ou extérieures

Différentes activités spéciales, incluses dans le prix de la pension, sont organisées tout au long de l'année. Certaines ont lieu lors des moments d'activités le mercredi après-midi, d'autres sont organisées en soirée. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'activités.

- Accrobranche
- Jeux aquatiques gonflables
- Escape Game
- Shopping
- Kayak
- Parc de trampoline
- Laser Game
- Bowling
- Tournoi de sport inter-internat
- Sortie à aqualibi
- Sortie pour voir un match de basket-ball professionnel
- Sortie pour voir un match de football professionnel
- ...





Conditions financières

PRIX DE LA PENSION

Le prix de la pension est revu chaque année et est adapté en fonction des prix à la consommation. Vous retrouverez toutes ces informations mises à jour sur le site du collège dans les conditions financières de l'internat.

L'inscription ne sera effective qu'après versement d'une caution de 250€ sur le compte du collège. Cette caution sera rendue à la libération de la chambre, dans sa totalité ou en partie, en fonction de l'état des lieux.

COMMENT PAYER ?

La totalité de la pension est payable en 9 versements mensuels de septembre à mai via la plateforme It-school (<http://www.cndbe.it-school.be>).

Remarques importantes

- a) Tout mois commencé est exigible en entier.
- b) Le prix de la pension comprend le forfait pour l'infrastructure culturelle et sportive.

Remarque importante :

Le prix de la pension NE DOIT JAMAIS ETRE UN OBSTACLE à l'inscription d'un jeune désireux de se former à Bonne-Espérance. Si c'est le cas, NE PAS HESITER à prendre contact avec la Présidente du collège.



Renseignements pratiques

CONDITIONS D'ADMISSION

a) Etudes

L'admission est acceptée sur base des résultats de l'année et des attestations réglementaires délivrées par l'établissement précédent.

b) Education :

La collaboration effective FAMILLE - COLLEGE est PRIMORDIALE.

Lors de l'inscription à l'externat, les parents et leur(s) enfant(s) sont invités à prendre connaissance du « livret vert » reprenant les différents documents suivants :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique du Pouvoir organisateur.
- Le projet d'établissement.
- Le règlement des études.
- Le règlement d'ordre intérieur.
- Le document relatif à la gratuité ainsi qu'une estimation des frais scolaires.

Après en avoir pris connaissance, l'élève majeur ou l'élève mineur et ses parents, signent au bas du document d'inscription pour marquer leur accord aux droits et obligations qui y figurent.

Lors de l'inscription à l'internat, les parents et leur(s) enfant(s) sont invités à prendre connaissance du présent livret reprenant les différents documents suivants :

- Le règlement de l'internat
- Les conditions financières de l'internat.
- Les renseignements pratiques.

TUTELLE

MÉDICALE

Elle est assurée par :

- le service de promotion de la santé à l'école (064/233354),
- l'hôpital de JOLIMONT (064/233011),
- l'hôpital Saint-Joseph de LOBBES (071/599211)

Remarque : l'élève doit toujours être en possession de sa carte d'identité.

PSYCHOLOGIQUE

Elle est assurée par le Centre PMS libre de Binche (064/337324).

